



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

**Seine-Maritime**

Présidence  
DM/RPO/CG 09-13  
Mandature 2010 – 2015  
Bureau 2010-2015/2013-16

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-16.  
BUREAU DU 30 JANVIER 2013**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mercredi 30 Janvier 2013 à 09h30 à la CMA 76, 135 Bd de l'Europe 76100 Rouen.

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 05/11/12.**

**LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 05 NOVEMBRE 2012 EST ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.**

Point N°1 : L'action internationale de la CMA 76 :

- Cleveland
- Hanovre et le partenariat allemand
- Brighton

*Point d'information non soumis à vote.*

Point N°2 : Présentation du portail régional du centre d'aide à la décision (CAD)

*Point d'information non soumis à vote.*

Point N°3 : Proposition de confier au Président MOULARD le pouvoir de signer une convention avec le CROUS portant sur la restauration des apprentis, DIMA et tout alternant inscrits aux CFA de ROUEN et du HAVRE.

*Résolution 2012-2015 /2013-16 B.93 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE CONFIER AU PRESIDENT MOULARD LE POUVOIR DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CROUS PORTANT SUR LA RESTAURATION DES APPRENTIS, DIMA ET TOUT ALTERNANT INSCRITS AUX CFA DE ROUEN ET DU HAVRE, SELON LES MODALITES CONTRACTUELLES DECRITES PAR L'ANNEXE 4, EST APPROUVE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

Point N°4 : Proposition de confier au Président MOULARD le pouvoir de contracter mandat pour procéder à la location des locaux suivants : intégralité de l'antenne du Havre dont la CMA 76 est propriétaire, située au 28, rue Lefèreville – 76600 LE HAVRE.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large du redéploiement de l'activité de l'actuelle antenne du HAVRE vers le site de la CCI du HAVRE, avec la libération totale des locaux de l'actuelle antenne.

Le prix du bail à conclure avec le tiers doit correspondre au marché en cours dans la zone géographique de l'actuelle antenne située au 28, rue Lefèreville – 76600 LE HAVRE, et pour un bien de qualité similaire.

*Résolution 2012-2015 /2013-16 B.94 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE CONFIER AU PRESIDENT MOULARD LE POUVOIR DE CONTRACTER MANDAT POUR PROCEDER A LA LOCATION DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DE L'ANTENNE DU HAVRE DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 28, RUE LEFEVREVILLE – 76600 LE HAVRE EST APPROUVE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**LE PRIX DU BAIL A CONCLURE AVEC LE TIERS DOIT CORRESPONDRE AU MARCHE EN COURS DANS LA ZONE GEOGRAPHIQUE DE L'ACTUELLE ANTENNE SITUEE AU 28, RUE LEFEVREVILLE – 76600 LE HAVRE, ET POUR UN BIEN DE QUALITE SIMILAIRE.**

Point N°5 : Proposition d'adopter un budget provisoire pour l'exercice en cours 2013, dans l'attente du vote par l'assemblée générale de la CMA 76 et de l'approbation par l'autorité de tutelle du même exercice 2013.

Les modalités proposées sont celles décrites dans l'instruction codificatrice N°03-058-M91 du 13 novembre 2003 pris en son 5/ du chapitre 3, titre 1, ainsi que le renvoi exprès opéré vers l'article 17 du décret du 10 décembre 1953.

*Résolution 2012-2015 /2013-16 B.95 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION D'ADOPTER UN BUDGET PROVISOIRE POUR L'EXERCICE EN COURS 2013, DANS L'ATTENTE DU VOTE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 ET DE L'APPROBATION PAR L'AUTORITE DE TUTELLE DU MEME EXERCICE 2013 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**LES MODALITES RETENUES SONT CELLES DECRITES DANS L'INSTRUCTION CODIFICATRICE N°03-058-M91 DU 13 NOVEMBRE 2003 PRIS EN SON 5/ DU CHAPITRE 3, TITRE 1, AINSI QUE LE RENVOI EXPRES OPERE VERS L'ARTICLE 17 DU DECRET DU 10 DECEMBRE 1953.**

Point N°6 : Point d'étape sur le plan de redressement de la CMA76

Informations diverses relatives à la vie de la CMA 76.

Pascal PARRET  
1<sup>er</sup> Secrétaire Adjoint

Dominique MOULARD,  
Président de la CMA 76.

